

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue  
Séance ordinaire du conseil  
Mardi le 10 janvier 2017, 19h30  
Bureau municipal

Sont présents : M. Guy Dupuis  
M. Mathieu Bourque  
M. François Pinard  
M. Luc Laplante

Est absente : Mme Carmen Arseneault

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux.  
Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mireille Dionne,  
est présente.

02

2017-01-01 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2016
- 04 Approbation des comptes
- 05 Avis de motion
  - 05.1 Plan d'urbanisme
  - 05.2 Zonage
  - 05.3 Lotissement
  - 05.4 Construction
  - 05.5 Conditions d'émission des permis de construction
  - 05.6 Permis et certificats

Correspondance

- Ville de Nicolet (rapport annuel, eau potable)
- Saint-Léonard d'Aston (règlements de concordance)

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03

2017-01-02 Adoption des procès-verbaux du mois de décembre  
2016

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du mois de décembre 2016, tels que présentés et sans lecture.

Adoptée

04

#### 2017-01-03 Approbation des comptes

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 83 094.22\$ ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

#### 05 Avis de motion

##### 05.1 Plan d'urbanisme

Monsieur Luc Laplante, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Perpétue et intitulé "*RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 SUR LE PLAN D'URBANISME*" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

##### 05.2 Zonage

Monsieur François Pinard, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le Règlement de zonage numéro 153 et intitulé "*RÈGLEMENT DE ZONAGE*" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

##### 05.3 Lotissement

Monsieur Mathieu Bourque, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de lotissement numéro 154 suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé "*Règlement de lotissement*" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

#### 05.4 Construction

Monsieur Guy Dupuis, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de construction numéro 155 suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé "Règlement de construction" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

#### 05.5 Conditions d'émission des permis de construction

Monsieur Luc Laplante, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de conditions d'émission du permis de construction numéro 155 suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé "Règlement de conditions d'émission du permis de construction " sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

#### 05.6 Administratif

Monsieur François Pinard, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement administratif numéro 156 suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé "Règlement administratif" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe fait partie intégrante du présent avis de motion.

19h45 Période de questions

2017-01-04 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h05.

Adoptée

---

Line Théroux  
Maire

---

Mireille Dionne  
Directrice générale